# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Marne Arrondissement de REIMS Commune de GUEUX

# **COMPTE - RENDU**

# Commune de Gueux

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 mars 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présidence: Jean-Pierre RONSEAUX, Maire

### **Etaient présents:**

BISTER Gaëtan MORETTI Marie BOUDILLET Thierry MOUZON Patrick

COLZY Hélène PORTELETTE Florence
DEGODET Laurent PREVOST Frédérique
HOURLIER Brigitte RONSEAUX Jean-Pierre

LAHAYE Pascale SAMAIN Frédéric SOUCHON Pierre-François TROYON Magalie MENTZER Catherine VIGOUR Nicolas

<u>Mandat de procuration</u>: DEVULDER Laetitia par HOURLIER Brigitte, MARIE Jacques par BISTER Gaëtan, LEROY Denis par RONSEAUX Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Madame COLZY Hélène

Membres présents1	6
Absents ayant donné mandat de procuration3	
Votants1	9

Conformément aux dispositions de l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame COLZY Hélène est désignée pour assurer le secrétariat de séance.

Le compte-rendu de la séance du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

« Il est précisé que la présence de Madame Pascale LAHAYE sera rajoutée pour le vote à partir de la délibération 032021 14 ».

La séance est ouverte.

### I. LOTISSEMENT LE MOULIN A VENT

Projet de dénomination des futures rues du Lotissement.

Monsieur Jean-Pierre MAZEREEL présente de vieux plans cadastraux sur lesquels figurent les appellations anciennes de la zone concernée par la future urbanisation. C'est à partir de ces lieux-dits que seront choisis les noms des rues du lotissement du Moulin à Vent.

Mais dans l'immédiat, il s'agit de trouver un nom à la zone commerciale. En souvenir de l'Amicale des Commerçants de Gueux qui a planté en 1997 un cèdre situé à quelques mètres de ces nouveaux commerces, il est décidé par l'assemblée de dénommer le lieu « Place du Cèdre », objet de la délibération ci-après.

### II. DELIBERATIONS

### DE 032021 22- Dénomination de l'adresse du pôle commercial

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	19	19	0	0	0

Vu le Code général des Collectivités territoriales, ses articles L2212-1 et L2212-2,

Vu les demandes de permis de construire pour les cellules commerciales situées avenue de Reims, déposées en mairie sous les références PC 051 282 20 K0010

(bâtiment A), PC 051 282 20 K0011 (bâtiment B) le 13 aout 2020 et PC 051 282 21 K001 (bâtiment C) le 29 janvier 2021,

Vu les demandes présentées par les occupants,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre MAZEREEL,

Le conseil municipal **décide**, à l'unanimité, d'affecter à la construction des cellules les adresses suivantes :

Bâtiment A (une cellule) : 6 Place du Cèdre

Bâtiment B (4 cellules au maximum) : 4A, 4B, 4C, 4D Place du Cèdre

Bâtiment C (une cellule) : 2 Place du Cèdre.

# <u>DE 032021 23- Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour la rénovation des bâtiments de l'école primaire (école élémentaire et école maternelle)</u>

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	19	18	0	1	0

Monsieur le Maire présente les différents postes de travaux de rénovation thermique du groupe scolaire.

**Considérant** que les travaux d'isolation thermique du groupe scolaire peuvent être subventionnés par la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) plan de relance rénovation thermique 2021 selon un taux de 20 à 40 % du coût total hors taxe de l'opération projetée,

**Considérant** que cette dotation a pour but de soutenir les projets qui permettent de réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics,

Vu le montant des travaux de 1 663 626 € HT et le montant des prestations intellectuelles de 225 594 € HT,

Après avoir entendu les propos de Monsieur RONSEAUX,

### Et après en avoir délibéré par 18 voix pour, 1 abstention,

le conseil municipal **DECIDE** de :

- 1. **SOLLICITER** une subvention au titre de la DSIL programmation 2021 pour l'opération de rénovation thermique du groupe scolaire pour un coût total de 1 898 042 € HT soit un coût total de 2 386 850.63 € TTC (y compris les aléas et les révisions).
- 2. **DOTER** Monsieur le Maire de tous pouvoirs à l'issue de cette sollicitation.

# **III. QUESTIONS DIVERSES**

### Réalisation des travaux SOFFI sur tous les bâtiments ou non

Monsieur Jean-Pierre RONSEAUX indique qu'un choix sera à faire sur le nombre de logements à créer, en intégrant ou non le bâtiment de la grange qui barre le fond du terrain. Ce bâtiment a une utilité certaine qu'il ne faut pas négliger, abritant une partie du matériel roulant de la commune et servant de lieu de stockage.

Par ailleurs, selon l'avis de plusieurs conseillers, créer de nombreux logements dans un espace quelque peu restreint pourrait entrainer des problèmes de voisinages. Ainsi, il est envisagé de ne créer des logements que dans la maison d'habitation et le bâtiment latéral.

### • Détermination du prix des terrains du Lotissement le Moulin à Vent

Il est envisagé un prix tournant autour de 200€ HT du m2.

### • Travaux de rénovation de la salle Multi-activités :

Afin de prévoir au mieux cette rénovation, Madame pascale LAHAYE va rencontrer les associations qui occupent actuellement la salle Multi-activités.

Par ailleurs, Madame Hélène COLZY a rencontré l'association Intermezzo qui accepte d'occuper le rez-de-chaussée du bâtiment. Madame LAHAYE se rapprochera également de cette association pour redéfinir au mieux ses besoins.

# • Retour sur les plantations de haies en limite des parcelles agricoles et viticoles

Madame Hélène COLZY présente à l'assemblée le programme national de relance agricole « plantons des haies » .7.000km de haies sont prévues, dont 500km pour le Grand Est, avec un taux d'aide de l'Etat de 80% minimum. Ce plan s'adresse aux communes, viticulteurs et agriculteurs.

Madame Hélène COLZY propose un linéaire de 1390m autour du lotissement Vert, entouré de champs sur trois de ses côtés. Un dossier est en cours auprès de la Fédération des Chasseurs qui fédère toutes les demandes provenant du monde agricole.

Il est à souhaiter que des viticulteurs et agriculteurs cultivant des parcelles sur le territoire de la commune aient également déposé des dossiers. En effet, la création de haies est utile au maintien de la biodiversité et à la stabilité des sols (limitation de l'érosion due aux vents et au ruissellement des eaux de pluie). Ces haies assurent également une barrière naturelle vis à vis des traitements phytosanitaires et des poussières dues au hersage, aux moissons et au passage des engins agricoles.

## • Projet de ferme photovoltaïque sur les communes de Rosnay Treslon et Germigny

Madame Hélène COLZY présente le projet de la société Akuo Energie. La commune n'est pas directement impactée par ce projet. Néanmoins, comme le raccordement électrique le plus proche se ferait au niveau du poste de transformation de Ormes, une pré-étude envisage la pose d'un câble enterré passant par la rue des Sablons et l'avenue de Reims. Madame COLZY a indiqué à l'entreprise que la commune s'opposait à ce passage, En effet, ces deux rues ayant été récemment rénovées ou en passe de l'être, il n'est absolument pas envisageable d'ouvrir à nouveau les chaussées ou les trottoirs pour faire passer des câbles. Un autre point concerne la livraison par camion des éléments nécessaires à l'équipement du site. Il est envisagé le passage de 300 camions par ces mêmes rues des Sablons et avenue de Reims. A nouveau, Madame COLZY a indiqué à Akuo que la commune interdira le passage aux camions dans ces rues, non profilées pour recevoir un tel trafic (rues étroites, rétrécissements de chaussée, dos d'âne, nombreux passages piétons pour les enfants du collège et des écoles, ...).

La Société Akuo énergie a pris bonne note de ces remarques.

<u>Article R 2121-9 du CGCT</u>: Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

N° des délibérations	Objet des délibérations
DE202122	Dénomination adresse pôle commercial
DE202123	Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le groupe scolaire

Séance close à 23h45